

Salut et considération

en ce 6 Riguenette 207 de l'Ere Vaudoise,
St-Bochuz, Pénitent
vulg. 29 septembre 2009

Confirmation de la convocation à la conférence annuelle jeudi 3 décembre 2009 (10 Commerce, Ste Fricassée, Phemme à Poêle) à 18 heures 00 tapantes Salle de paroisse Saint-Marc derrière le centre COOP de l'avenue de Morges

PRÉSENCE

Les comités des chorales se modifient assez rapidement et l'information sur la CSCVC ne passe pas toujours bien entre les anciens et les nouveaux.

C'est pourquoi, n'hésitez pas à venir avec votre chef et/ou un autre membre du comité.

Il va de soi que chaque chorale ne possède qu'une voix, quelle que soit l'importance de sa délégation.

Ordre du jour:

1. Acceptations de l'ordre du jour 09 et des PV 08 et AG extra
2. Bref rapport présidentiel, dernières informations
3. Modifications de statuts (toiletage)
4. Demandes d'adhésion
5. Concerts avec OCL (2011-12)
6. Concert avec OSR (2012)
7. Concert avec Sinfonietta (2012)
8. Garanties de déficit à venir (2010)
9. Ré-élection du bureau (président et vice-président)
10. Tour d'horizon – calendrier
11. Divers et individuels : estrade de Laudate Deum
12. *rangements de la salle*

LE TEMPO !

Par ailleurs, le timing étant très serré, nous saurons gré aux membres qui désirent contribuer à la séance par une proposition conséquente et de poids

- d'en informer préalablement le président
- de préparer leur présentation
- de proposer des solutions pour que la délibération soit aussi efficace que rapide. Merci

Toiletage des statuts: éclairages pour faciliter les décisions

Proposition est faite de toiletter les statuts, vieux de 30 ans, par la généralisation de certaines formules et l'ajout des nouvelles institutions partenaires (Sinfonietta et Loterie Romande notamment). On trouve les statuts sur le site (cliquer sur le mot <statuts> dans l'image). Voici en détail, les modifications à adopter :

- 2.2.1 ajout de LoRo conformément à la décision de l'AGE du 16 septembre (id à 6.2.2)
- 2.2.2 ajout du Sinfonietta dans la liste des orchestres (ou suppression de la liste ?)
- 2.2.3 suppression de la relation privilégiée avec la RTSR, parce qu'obsolète, (id à 6.2.4) au profit d'une dénomination plus générale (id à 6.2.1.)
- 2.2.4 ajout de la Ville de Lausanne dans le protocole d'accord (oubli des précédents statuts) *les références à la Commission mixte de compétences (OSR) n'ont pas été supprimées, la Convention du 15 mars 1978 n'ayant pas été formellement dénoncée (cf aussi 6.2.1)*
- 2.4 suppression de l'article sur l'échange de partitions (qui n'a jamais été activé en 30 ans) (id à 6.2.6)
- 3.1 ajout de la notion de concerts d'oratorio (détail d'importance)
- 3.3 suppression des dates pour faire acte de candidature (formalisme excessif). Ajout de l'écrit.
- 3.4 suppression des dates pour démissionner. Ajout de l'écrit.
- 6.2.1 généralisation du texte par la notion de partenaires (dont la LoRo)
- 6.2.2 ajout de LoRo conformément à la décision de l'AGE du 16 septembre (cf 2.2.1)
- 6.2.4 ajout de la clause de nécessité qui seule justifie cette séance et suppression de la mention obsolète de la RTSR (cf 2.2.3)
- 6.2.6 suppression de l'article (échange de partitions) (cf 2.4)